

ASSISTANCE À LA RÉDACTION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

DURÉE :
A
déterminer

■ OBJECTIFS

Impliquer les salariés dans la formalisation et la validation du document unique,
Créer une véritable dynamique afin d'impliquer les salariés de tous les services.
Inculquer une véritable culture prévention aux salariés.
L'objectif à terme est de réduire sensiblement les accidents du travail et l'absentéisme.

■ **PRÉREQUIS** : Pas de prérequis nécessaires pour cette formation

■ **PUBLIC** : Tout public.

Programme

Contexte

Le décret 2001-1016 du 5 Novembre 2001 impose aux entreprises et aux établissements de créer un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés.

Cette évaluation prévue par l'article du Code du Travail L 4121-2 est rédigée dans un document unique et constitue un véritable outil de prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise.

Mise en place de la démarche

Pour chaque service ou unité de travail de l'entreprise, une analyse des situations de travail sera réalisée en prenant en compte les risques identifiés et les mesures de prévention déjà mises en place.

A l'issue de cette analyse, il sera également proposé la mise en place de mesures de prévention afin d'améliorer encore le niveau de sécurité.

Pour répondre aux objectifs réglementaires, la formation s'articulera autour des thèmes suivants :

- Les textes applicables
- Le Code du Travail : articles L 4121-1, L 4121-2 et L 4121-3
- Les principes fondamentaux de la prévention et la sécurité
- Les différentes définitions de l'accident du travail, l'accident de trajet et les maladies professionnelles
- Les statistiques accidents du travail, accidents du trajet et maladies professionnelles



Faire de l'Emploi notre Label

Mise en place de la méthodologie d'évaluation des risques

- Définition de l'unité de travail
- Description du déroulement des phases de travail (chronologique, par service...)
- Les grandes familles de risques
- L'inventaire des risques identifiés dans chaque phase de travail
- Comment déterminer le niveau de gravité d'un risque
- Comment déterminer la probabilité d'occurrence en fonction de la durée ou de la fréquence d'exposition et des facteurs déclenchants.
- L'évaluation des risques en termes de gravité et de probabilité d'occurrence
- La détermination du niveau de risques
- L'inventaire des mesures de prévention existantes
- La détermination des mesures de prévention à mettre en place
- La programmation des actions correctives

Rédaction du document unique

- Présentation du tableau de synthèse du document unique.
- Étude de cas : à partir de toutes les informations reçues préalablement, le groupe de pilotage devra choisir une unité de travail et en rédiger le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Cette phase achevée donne au groupe de pilotage les connaissances nécessaires à la rédaction du document unique.

Le groupe de pilotage devra alors élaborer la liste exhaustive de toutes les unités de travail de l'entreprise ou de l'établissement et s'engager dans la rédaction du document unique de toutes ces unités.

Le groupe de pilotage

Les salariés seront préalablement informés du contexte et des objectifs.

Chaque salarié pourra, ainsi, participer de manière active en étant une véritable force de proposition sur les mesures de prévention à mettre en place, en faisant remonter l'information par le biais du groupe de pilotage.



Faire de l'Emploi notre Label

Modalités et délais d'accès :

Inter : Limoges

Lorsque le nombre minimum de participants, soit 5 personnes est atteint, la formation peut alors débuter dans les trois semaines suivantes.

Intra : Dans vos locaux

Calendrier fixé avec le client

Dossier d'inscription à réaliser auprès de nos services

Coût de la formation

Inter : 205 € Nets / Jour / Personne

Intra : 900 € Nets / Jour / Groupe (maximum 12 personnes)

Financement

Vous êtes salarié ou agent public vous pouvez demander une prise en charge financière à votre employeur dans le cadre du **Plan de Développement des Compétences** de votre entreprise / établissement

Accessibilité

Nos locaux sur nos différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Si besoin, adaptation du contenu et des moyens en terme d'accessibilité.

- **INTERVENANT** : Formateur - Expert
- **ÉVALUATION** : Cette action ne donne pas lieu à d'évaluations des acquis
- Questionnaire de satisfaction
- Délivrance d'une attestation de formation

■ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les apports théoriques et les échanges se succéderont tout au long de la formation avec des contenus théoriques mais aussi des situations vécues par l'intervenant ou les participants. Remise d'un support de cours par personne